

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL431

présenté par
Mme Batho

AVANT L'ARTICLE 6

À l'intitulé du chapitre II du titre Ier, substituer aux mots :

« Mesures relatives aux »,

les mots :

De la protection des »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi ne doit pas seulement prévoir des "mesures" relatives aux lanceurs d'alerte, mais permettre la reconnaissance d'un statut du lanceur d'alerte au travers de dispositions cohérentes relatives à sa protection et au traitement de l'alerte.